



Carte de Chypre montrant la zone tampon et les secteurs patrouillés par les contingents Danois, Britannique, Canadien et Autrichien.

population. Le 15 juillet 1974, la garde nationale chypriote commandée par ses officiers grecs organise un coup d'État, mais elle ne réussit pas à assassiner le président Makarios, qui parvient à quitter l'île et qui s'efforcera dès lors de mobiliser l'opinion internationale en sa faveur.

Le 20 juillet, la Turquie intervient militairement à Chypre en invoquant, pour se justifier, les droits unilatéraux énoncés dans le Traité de garantie de 1960. Le régime mis en place à la suite du coup d'État s'effondre, et le gouvernement de Chypre reprend le pouvoir sous la direction du président de la Chambre, Glafkos Kliridhis. Au même moment, à Athènes, la dictature militaire s'écroule également. Pendant ce temps, les forces turques occupent rapidement Kyrinia, puis se dirigent vers le sud afin d'effectuer leur jonction avec les Chypriotes turcs de l'enclave de Nicosie.

La force des Nations-Unies se trouve dans une position délicate. Son organisation, ses effectifs et son matériel lui permettent d'endiguer la violence intercommunautaire, mais non de mener des opérations militaires de grande envergure. Du 20 au 25 juillet, l'UNFICYP profite de sa liberté de manoeuvre pour voir à la sécurité de la population civile. Elle assure ainsi la protection des collectivités isolées et évacue vers la base britannique de Dhekélia les missions étrangères présentes à Nicosie. L'aéroport de Nicosie, qui a été le théâtre de violents combats, est occupé et déclaré zone protégée par les Nations-Unies.

Le Conseil de sécurité autorise la Force à effectuer des missions en rapport avec le maintien du cessez-le-feu, lequel a été progressivement instauré jusqu'au 24 juillet. Les effectifs sont renforcés et passent à un peu plus de 4 440 membres à partir du 14 août. Pendant ce temps, les ministres des Affaires étrangères de Grande-Bretagne, de Grèce et de Turquie se réunissent à Genève du 25 au 30 juillet et conviennent d'établir une zone de sécurité autour de la tête de pont afin de diminuer les risques d'affrontement.

Les négociations portant sur la délimitation de la zone de sécurité et sur d'autres aspects du cessez-le-feu avortent le 14 août, et l'armée turque entreprend alors de nouvelles opérations militaires pour élargir sa tête de pont. Le personnel des Nations-Unies s'efforce une nouvelle fois de préserver le cessez-le-feu et de protéger les populations civiles. Le 15 août, des cessez-le-feu partiels interviennent à Nicosie, et le cessez-le-feu général est déclaré le 16 août 1974. L'armée turque est alors maîtresse de 40 p. 100 de la partie septentrionale de l'île.

À LA RECHERCHE D'UNE SOLUTION POLITIQUE : 1974-1986

Les problèmes historiques et politiques qui ont fait échouer les tentatives sérieuses de règlement constitutionnel entre 1960 et 1974 se compliquent à présent en raison de divers facteurs tels que l'occupation armée, la présence de réfugiés, les pertes de biens matériels, les personnes disparues et la partition *de facto* de l'île. Le traumatisme engendré par les événements de 1974 force toutefois les deux communautés à pratiquer une certaine formule de collaboration pour résoudre les problèmes d'ordre humanitaire les plus pressants. Les réunions officielles ont lieu à Chypre débouchent sur les Entretiens intercommunautaires de Vienne (1975) et de New York (1976).

C'est ainsi que l'on parvient à un accord sur le transfert des populations, qui a pour objet de regrouper les collectivités. Selon le point de vue d'où l'on se place, il s'agit d'une mesure temporaire destinée soit à diminuer les risques de conflit, soit à apaiser les esprits. Quelle qu'en soit l'intention originale, les transferts, combinés aux déplacements de réfugiés survenus en 1974, créent à Chypre une situation qui ne s'est pas vue depuis l'arrivée des Turcs en 1571 : l'île est à présent divisée effectivement en deux zones ethniques bien distinctes. Désormais, les entretiens politiques ne vont plus porter sur la séparation des municipalités, mais sur le fédéralisme ou sur une double autonomie au niveau national.

Entre 1976 et 1986, on assiste à une série d'entretiens à tous les niveaux, à des conversations intercommunautaires et à des discussions amorcées par l'entremise du Secrétaire général de l'ONU. Les négociateurs déploient beaucoup d'ingéniosité pour parvenir à un règlement axé sur des solutions d'ordre territorial, constitutionnel ou financier, mais, en fin de compte, tous les efforts faits pour trouver une solution politique au problème de Chypre aboutissent à l'échec. On avait tort de critiquer les démarches que l'ONU faisait pour établir et maintenir la paix, car sans la volonté politique d'accepter une solution de compromis chez les antagonistes, l'ONU ne pouvait pas faire grand-chose.

Cette absence de volonté politique n'a rien de surprenant; il existe maintenant de nombreux facteurs qui n'encouragent pas la recherche d'une solution et, sur le plan politique, les risques inhérents à l'acceptation d'une